

Collège Pierre SÉMARD  
85 rue Pierre SÉMARD  
93000 BOBIGNY

Bobigny, le jeudi 23 février 2017  
L'équipe pédagogique et éducative  
du collège Pierre SÉMARD,  
Les enseignants élus,

à

Monsieur Gilles Neuviale, Directeur Académique Adjoint des Services  
de l'Education Nationale en Seine-Saint-Denis, districts 3, 5 et 6  
s/c de Mme PASPIRE,  
Principale du collège Pierre SÉMARD

**Objet : Personnels en grève et demande d'audience concernant la gestion du collège Pierre Sémard de Bobigny.**

Monsieur le Directeur Académique Adjoint,

Par ce courrier, nous, l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative du collège Pierre SÉMARD, nous vous informons que nous sommes 70,3 % de grévistes aujourd'hui et nous demandons à être reçus dans les plus brefs délais.

Nous avons bien accusé réception (uniquement par voie syndicale) de votre réponse suite au courrier que nous vous avons adressé le 10 février 2017 pour un entretien le 8 mars 2017 à 18h et nous vous en remercions. Les personnels réunis en assemblée générale mercredi 21 février, avec leurs sections syndicales SNES et Sud éducation, considèrent que cette date est trop tardive au vu de l'urgence de la situation.

Monsieur le directeur adjoint, nous vous rappelons les faits :

En juillet 2016, la direction a pris la décision de rémunérer les heures de vie de classe en HSA en plaçant ces heures dans l'emploi du temps des professeurs (une heure quinzaine pour les 6ème, 5ème et 4ème et une heure pour les 3ème), excepté pour un professeur en raison d'un « refus informatique » et qui devait être rémunéré exceptionnellement en HSE.

En février madame Paspire décide, avec l'accord des services académiques, de supprimer les heures dans les ventilations de service (suppression apparente sur i-prof pour le moment) sans faire signer de modifications. De plus, on nous annonce en CA que les professeurs ayant effectué des heures payées de septembre à février, doivent continuer les vies de classe présentes sur l'emploi du temps jusqu'à la fin de l'année scolaire au nom des « 10h dues en tant que professeur principal ». Or nous ne sommes pas d'accord : chaque heure supplémentaire doit être rémunérée.

Certaines heures (de modules pédagogiques) présentes dans l'emploi du temps annuel des professeurs sont rémunérées en HSE et non pas en HSA comme cela devrait l'être.

Certains professeurs ne sont toujours pas payés pour les HSE effectuées depuis la rentrée.

Nous demandons donc à être reçus car il nous semble que cette situation est due à une mauvaise appréciation et gestion des heures données par vos services dans la DHG. Cette situation s'ajoute aux très nombreux dysfonctionnements de la direction qui se traduisent par une dégradation très importante de nos conditions de travail .

La visite du CHSCTA du printemps 2016 pointait déjà les dysfonctionnements dans la communication et la gestion : hygiène déplorable (absence de papier toilette depuis plus d'un mois, de savon et de lunette depuis près d'un an), risque d'infiltration, risque de chute de bâti, risques de chute de personne, risques d'amiante, risques chimiques, ambiance thermique et ambiance sonore déplorables.

Aucune solution n' a été trouvée à ce jour. Pire, cette mauvaise gestion se traduit désormais par l'impossibilité d'organiser des sorties scolaires pendant deux mois, par l'absence de stocks de fournitures (encre pour les imprimantes, ampoules pour les salles de classes et les couloirs...), et par l'absence totale de communication du gestionnaire. Cela nous empêche d'effectuer nos missions d'enseignement et d'éducation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous assurons, Monsieur le Directeur Adjoint, de notre attachement aux missions d'enseignement et d'éducation qui nous incombent.

L'équipe pédagogique et éducative du collège Pierre SÉMARD